



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 1 février 2018
Convocation des conseillers :
le 1 février 2018

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 9 février 2018

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Daniel Codello, Taina Bofferding, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Mike Hansen, Denise Biltgen, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 10. Adhésion au pacte national de solidarité contre le gaspillage ; décision

Vu la lettre du 4 novembre 2016 de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs informant sur une campagne de sensibilisation gouvernementale, qui invite les consommateurs à faire des emplettes responsables
Vu la campagne de sensibilisation gouvernementale « Ensemble contre le gaspillage alimentaire ! »;

Vu la résolution du Parlement européen du 19 janvier 2012 sur le thème «Éviter le gaspillage des denrées alimentaires: stratégies pour une chaîne alimentaire plus efficace dans l'Union européenne» (2011/2175(INI));

Vu l'étude de la FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2011) intitulée « Global food losses and food waste. » (Pertes et gaspillage alimentaires dans le monde);

Considérant que la production excessive et inutile d'aliments constitue une lourde charge pour l'environnement et que pour endiguer ces effets la conscience des consommateurs devra muter vers une consommation plus responsable;

Considérant d'autre part que la malnutrition est un fléau qui sévit encore dans de nombreuses régions du monde où le ravitaillement alimentaire n'est pas adéquatement assuré;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**décide
à l'unanimité**

· d'adhérer aux préceptes de la campagne de sensibilisation gouvernementale « Ensemble contre le gaspillage alimentaire ! » ; · d'organiser des opérations locales de sensibilisation à destination des citoyens et consommateurs ; · de veiller à mettre en place des plans d'actions dans les établissements de restauration collective sous sa responsabilité ;
et informera les habitants de la commune sur cette campagne par tout moyen approprié.
en séance date qu'en tête